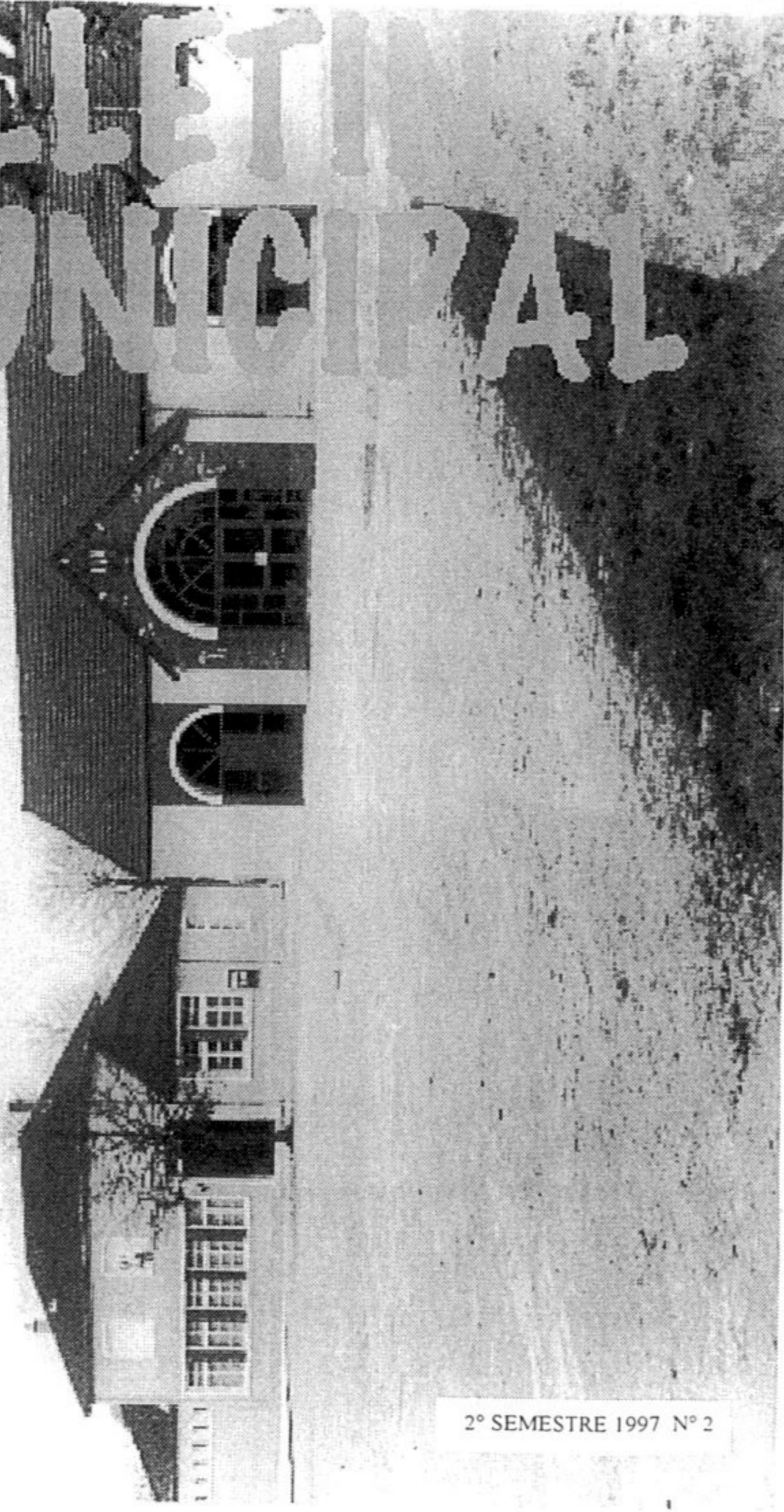


PARS LES ROMILLY MUNICIPAL

ATTIWOX SETI SYA



2° SEMESTRE 1997 N° 2

Directeur de la publication et responsable de la rédaction : Lucien PASQUET
Inscription en cours

EDITORIAL

Assurer l'égalité des chances, c'est l'objectif prioritaire de l'enseignement, et son avenir repose sur quelques orientations connues de tous.

Pour aboutir, les moyens sont divers : de l'enseignement professionnel à l'enseignement général, des voies de l'apprentissage, aux bancs des Universités ; à chacun de choisir son chemin vers l'âge adulte et vers l'emploi.

Cette philosophie d'ensemble porte à réflexion, et vis à vis des jeunes générations, une démarche responsabilisatrice attire notre attention.

Arrêtée au mois d'octobre, la liste des demandeurs d'emploi de la commune est une preuve irréfutable, celle-ci porte un message et des chiffres cinglants :

25 demandeurs : 8 femmes, 17 hommes

Tous sont à la recherche d'un emploi durable à plein temps, sur ce nombre 13 sont âgés de 18 à 28 ans. A l'évidence le chemin est sinueux !

L. PASQUET.

Décisions importantes

La première : La reconstruction de l'école maternelle à été prise suite à l'avis défavorable de la commission départementale de contrôle , le 25 juin 1996 . Le 30 juillet de la même année , la sous-commission départementale de sécurité , émet un avis de poursuite d'exploitation , sous réserve de prendre les dispositions nécessaires pour y remédier

Depuis cette date la course aux subventions est ouverte , les études d'estimation sont lancées . Dans ce parcours encombré , l'écheveau du montage financier et des promesses de subventions qui s'évaporent doit être souvent démêlé . Avec le concours de l'association des parents d'élèves , une enquête confirme d'adjoindre à cette reconstruction la restauration scolaire , et d'y aménager les locaux d'un centre de loisirs .

La procédure est pratiquement terminée, mais tous les obstacles ne sont pas franchis . A l'emplacement de l'ancienne , la nouvelle école sortira prochainement de terre .

La seconde : Le plan d'occupation des sols (P.O.S) demandé par le conseil municipal en 1977, est resté en sommeil pendant 20 ans . La cause essentielle de cette application tardive était la déviation de la RN 19 , la commune l'ayant toujours refusée sur son territoire .

Ce nouveau document d'urbanisme est indispensable , car la décision préfectorale de notre rattachement à la zone urbaine Romillonne , nécessitait l'orientation future des infrastructures .

La délivrance des permis de construire sera dès maintenant concernée par le zonage , et la réglementation qui s'y applique . En fonction de leurs situations , les terrains sont en zones :

- UC (suffisamment équipés pour recevoir des constructions)
- UY (réservés aux activités économiques)
- NA (réserves foncières , en vue de l'extension future de l'urbanisation)
- NC (non constructible- NC a agriculture , NC m maraichage)
- ND (zones naturelles protégées - bois , landes , etc)

Chance où privilège ?

Sur 431 communes du département , seulement 59 sont desservies par le Gaz de France .

Notre canton comprend 12 communes , 5 en bénéficient .

En 1983 , à l'initiative de monsieur Daniel Protat , rue de la République , (merci pour sa démarche) , la rue Emile Zola et le lotissement des Jardins sont dotées du réseau gaz . De nombreux riverains se raccordent à cette source d'énergie .

A la demande de futurs utilisateurs , la société nationalisée poursuit l'extension du réseau dans la majorité du village en 1985 .

La page suivante fait connaître les communes raccordées , et le nombre de clients abonnés à ce jour .

E. D. F à notre service

Pour satisfaire aux besoins domestiques où professionnels , Electricité de France dispose de 6 postes de transformation sur le territoire de la commune . Le 7^{me} est nécessaire à la station de pompage .

Sécurité

Réparties aux distances réglementaires et au débit conforme , 14 bornes à incendie sont raccordées au réseau d'alimentation d'eau potable . D'un débit minimum de 120 m³ heure , 3 forages complémentaires sont destinés à parer à toute éventualité . Remerçons le Président du syndicat des eaux PARS- GELANNES qui gère le réseau , et nos pompiers qui testent et assurent la maintenance des bouches à feu .

L . Pasquet

ANNEXE J : NOMBRE DE CLIENTS PAR COMMUNE

	INSEE	Nbr Clients		Delta %
		1996	1995	
AIX-EN-OTHE	003	364	335	9
AMANCE	005	35	35	0
ARCIS-SUR-AUBE	006	613	607	1
BAR-SUR-AUBE	033	1785	1755	2
BAR-SUR-SEINE	034	334	319	5
BARBEREY-SAINT-SULPICE	030	100	94	6
BAYEL	035	141	131	8
BREVIANDES	060	294	280	5
BRIENNE-LA-VIEILLE	063	54	51	6
BRIENNE-LE-CHATEAU	064	521	697	-25
BUCHERES	067	145	141	3
CHATRES	089	60	52	15
CRANCEY	114	102	98	4
CRENEY-PRES-TROYES	115	98	91	8
DIENVILLE	123	103	99	4
DIERREY-SAINT-JULIEN	124	46	43	7
ESTISSAC	142	182	172	6
FONTAINE	150	1	1	0
FONTAINE-LES-GRES	151	91	89	2
JESSAINS	178	48	46	4
LA CHAPELLE-SAINT-LUC	081	4267	4240	1
LA LOUPTIERE-THENARD	208	46	39	18
LA RMIERE DE CORPS	321	550	537	2
LA ROTHIERE	327	31	31	0
LAVAU	191	38	37	3
LES NOES-PRES-TROYES	265	1049	1024	2
MAIZIERES-LA-GE-PAROISSE	220	235	227	4
MARIGNY-LE-CHATEL	224	140	94	49
MERREY-SUR-ARCE	232	48	47	2
MERY-SUR-SEINE	233	178	172	3
MESGRIGNY	234	12	13	-8
MESNIL-SAINT-LOUP	237	66	62	6
NOGENT-SUR-SEINE	268	1215	1177	3
PAISY-COSDON	276	3	4	-25
PARS-LES-ROMILLY	280	78	76	3
POLISOT	295	36	36	0
POLISY	296	34	33	3
PONT-SAINTE-MARIE	297	1176	1160	1
PROVERVILLE	306	67	62	8
ROMILLY-SUR-SEINE	323	5170	5153	0
ROSIERES-PRES-TROYES	325	387	371	4
SAINT-ANDRE-LES-VERGERS	333	3758	3761	0
SAINT-AUBIN	334	3	2	50
SAINT-GERMAIN	340	262	257	2
SAINT-HILAIRE-SOUS-ROMILLY	341	14	13	8
SAINT-JULIEN-LES-VILLAS	343	1803	1778	1
SAINT-LEGER-PRES-TROYES	344	73	73	0
SAINT-PARRES-AUX-TERTRES	357	353	352	0
SAINT-PARRES-LES-VAUDES	358	119	114	4
SAINT-POUANGE	360	1	1	0
SAINT-THIBAULT	363	1	1	0
SAINTE-SAVINE	362	3851	3747	3
TRAINEL	382	118	109	8
TRANNES	384	41	42	-2
TROYES	387	22416	22497	0
VAUDES	399	68	63	8
VENDEUVRE-SUR-BARSE	401	382	373	2
VILLE-SOUS-LA-FERTE	426	88	73	21
VILLEMAUR-SUR-VANNE	415	39	40	-3
VILLENAUXE LA GRANDE	420	161	153	5
TOTAL		53 494	53 180	1

A PROPOS DE L'ANCIEN CIMETIERE

En 1920, le Conseil Municipal, jugeant le cimetière qui entoure l'église trop exigü, décidait d'en créer un nouveau, situé à la sortie du village en direction de St Martin-de-Bossenay et depuis 1923, plus aucune inhumation n'y fut faite.

Avec le temps, les lieux se sont fortement dégradés. De nombreuses tombes ont été peu à peu abandonnées quand les familles se sont dispersées. Certains monuments tombent en ruines.

Il était donc impératif de prévoir la suppression de cet ancien cimetière et le transfert des restes dans l'actuel. Après enquête et délais légaux, ce sera prochainement chose faite. Les restes humains seront recueillis respectueusement et placés dans un ossuaire. Un petit monument portera les plaques au nom des défunts.

Auprès de l'église, subsistera la croix à l'exclusion de toute autre construction, conformément à la loi. Il appartiendra au conseil d'y faire apposer un plaque commémorative et de faire remettre les abords dans un état convenable.

Peut-être aussi pourrait-on envisager de garder quelques croix, témoignages de notre passé, à l'intérieur de l'église ?

A chacun, ensuite de respecter la dignité du lieu. Je pense aux jeunes gens et jeunes filles qui se livrent près de l'église à la bronzette et à des activités bien moins innocentes. La liberté est une chance qui se mérite.

J.M. CORBET.

Je tiens à préciser que les articles du Bulletin Municipal que je signe n'engagent que moi et que j'en assume la totale responsabilité.

C'ETAIT LA FÊTE ... ?

C'était le samedi 5 juillet. Le temps s'annonçait plus clément que l'année précédente. Les forains avaient installé les manèges comme à l'habitude. Un bal avec orchestre était prévu. La routine d'une fête patronale dans un petit village, tradition désuète, diront certains. Et puis tout fut gâché par un olibrius (1) venu de la ville voisine.

Alors, le temps vient de se poser quelques questions.

- La tradition peut-elle encore survivre ?*
- Faut-il pour être tranquille supprimer le bal du samedi au risque de voir les forains s'installer ailleurs ?*
- Faut-il en confier l'organisation à des professionnels qui assureront l'ordre avec vigiles et chiens ? Dites, cela vous donne t'il encore envie d'aller danser ?*
- Faut-il répondre à la violence bête par une violence toute aussi bête ?*
- Faut-il baisser les bras ? attendre sans s'en faire que la commune perde chaque année un peu plus de son âme et finisse par disparaître ?*

Celui qui sait la réponse est un homme heureux, si heureux sans doute qu'il préfère se taire pour ne pas perdre son bonheur.

*Le responsable de la Commission
des Fêtes,*

JM. CORBET.

1) Olibrius : individu au comportement bizarre (dict. Larousse du collègue)

A PROPOS DES SAINTS ...

----- 0 -----

Selon les localités, les pompiers ont pour saint patron : saint Nicolas (6 décembre) ou encore sainte BARBE (le 4). A Pars, c'est sainte Barbe qui est célébrée.

Les pompiers perpétuent aussi la tradition des roulées de Pâques en faisant la quête des oeufs.

On célèbre cette année le 1600ème anniversaire de la mort de saint Martin sous la protection duquel se trouve la paroisse de Pars et bien d'autres puisqu'il en est le plus grand protecteur. Martin est d'ailleurs le nom de famille le plus répandu en France. Les vitraux de notre église montrent saint Martin partageant son manteau d'un coup d'épée pour réchauffer un pauvre mendiant.

Il existait autrefois un tableau représentant cette scène. Il avait été offert en 1825 par le maire Félix FORTIER et se trouvait à l'église.

DANS LE RETRO ...

Qu'il soit d'origine criminelle ou accidentelle, le feu a été de tous temps redouté des hommes. A la campagne, il trouvait dans les granges regorgeant de paille et de fourrage un aliment de choix. Alors que les toits de chaume étaient encore nombreux, on conçoit aisément la terreur que pouvaient susciter les incendies. Si, en année normale, il n'était pas très difficile de trouver de l'eau à Pars, il en était tout autre les années de sécheresse.

Un arrêté de 1844, pris en raison des fréquents incendies indiquait :

"...les propriétaires de bâtiments de toute espèce qui ne seraient pas éloignés de cent mètres au moins de toute autre habitation ne pourront à l'avenir faire couvrir de paille, roseaux et autre matière combustible ..."

Le 13 février 1853, le maire, J-L PERSON, montre au Conseil le marché qu'il a passé avec M.M. MICHAUX-DURANTON, mécaniciens hydrauliciens à Troyes pour l'achat :

- d'une pompe à incendie avec ses accessoires*
- de 50 seaux en osier gaudronné*
- de l'habillement et équipement de 25 sapeurs-pompiers.*

La dépense s'élevait à 2 155 F. payables en trois fois.

Le 13 juin, le sous-lieutenant des pompiers de PARS nommé par décret impérial : Hippolyte SEGUIN, prête serment.

Avant cette date, la lutte contre le feu était à la charge de la Garde Nationale. La compagnie de PARS, déjà dirigée par SEGUIN avait été dissoute comme toutes les autres en 1852.

J.M. CORBET.



THE STUDENTS
MIDDLEBURY

- 1 Bernard Chérault
- 2 Aimé Martinet
- 3 Michel Gouin
- 4 Pierre Raymond
- 5 Daniel Levasseur
- 6 Claude Bazin
- 7 Serge Denis
- 8 Jacques Legrand
- 9 Guy Payen
- 10 Michel Martin
- 11 Jacques Profit
- 12 Lucien Pasquet
- 13 André Cordelle

1945

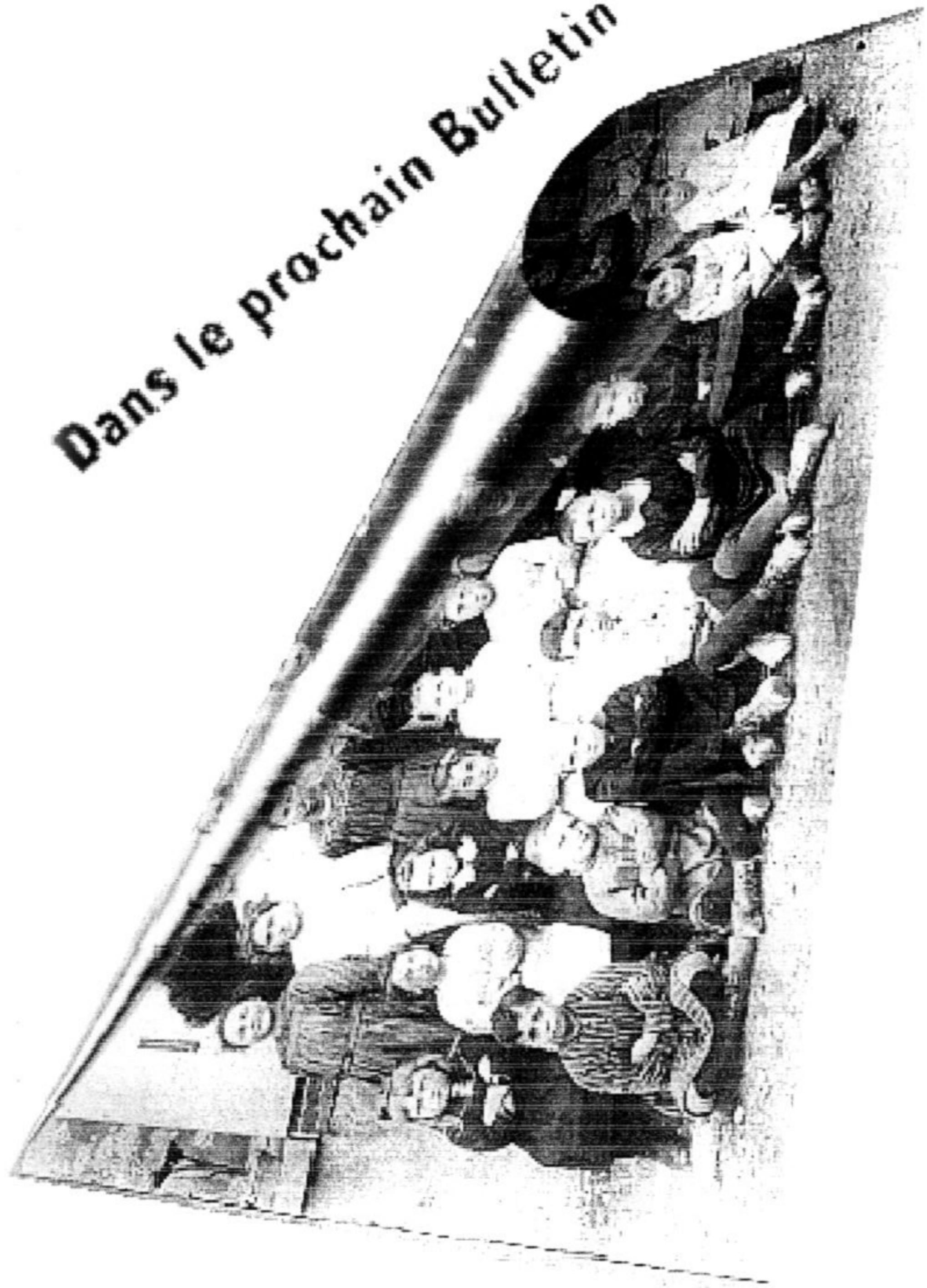
*Ecole
communale
de*

- 14 Alice Cain
- 15 Colette Vergeot
- 16 Michèle Lebrun
- 17 Mauricette Hérard
- 18 Thérèse Martinet
- 19 Thérèse Gouin
- 20 Gisèle Drouot
- 21 Monique Hérard
- 22 Elisabeth Cain
- 23 Marguerite Cain
- 24 Jocelyne Bazin
- 25 Janine Thiery
- 26 Raer Paven

Pars-les-Romilly

- 27 ? Bréand
- 28 Michel Cain
- 29 Henri Badelier
- 30 Antoine Appino
- 31 Pierre Marchiando
- 32 Jacky Bazin
- 33 Henry Thiennot
- 34 Germain Guignot
- 35 Daniel Badelier
- 36 Edith Huberty
- 37 Thérèse Guignot
- 38 Christiane Payen
- 39 Lucette Cain

Dans le prochain Bulletin



INFOS

MINISTERE DE L'EMPLOI
ET DE LA SOLIDARITE

PREFECTURE de l'AUBE

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES
AFFAIRES SANITAIRES ET SOCIALES

MONSIEUR LE MAIRE
Mairie

SERVICE SANTE-ENVIRONNEMENT

10100 PARS LES ROMILLY

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A L'ALIMENTATION HUMAINE

UNITE DE GESTION : SIAEP PARS LES ROMILLY-GELANNES

Date du prélèvement : 19/11/1997 n° prélèvement : 8811 Type d'eau prélevée : eau traitée
Lieu de prélèvement : PARS LES ROMILLY RESEAU, MAIRIE
Dossier suivi par : ERIC LAHAYE

ANALYSE NUMERO 41309 REALISEE PAR : LABORATOIRE DEPARTEMENTAL DU CONTROLE DES EAUX DE L'AUBE, TROYES

PARAMETRES MICRO-BIOLOGIQUES :	unité de mesure	résultat	norme
Bact. Aér. Revivifiables à 22°-72H	n/ml	0	
Bact. Aér. Revivifiables à 37°-24H	n/ml	0	
Coliformes Totaux / 100ml (ML)	n/100ml	0	0
ColiformesThermotolérants/100ml(ML)	n/100ml	0	0
Streptocoques Fécaux / 100ml(ML)	n/100ml	0	0

CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES :	unité de mesure	résultat	norme
Turbidité Néphélométrique	NTU	0,3	2

RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION :	unité de mesure	résultat	norme
Chlore Libre	mg/lCl ₂	0	

EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE :	unité de mesure	résultat	norme
pH à 20°C	unitépH	7,35	9

MINERALISATION :	unité de mesure	résultat	norme
Conductivité à 20°C	µS/cm	405	

PARAMETRE AZOTES ET PHOSPHORES :	unité de mesure	résultat	norme
Nitrates (en NO ₃)	mg/l	31,8	50

CONCLUSIONS SANITAIRES : L'eau est conforme aux normes bactériologiques.

Troyes, le 25 novembre 1997

Pour Le Directeur Départemental des Affaires Sanitaires et Sociales
L'Ingénieur du Génie Sanitaire, pour l'Ingénieur du Génie Sanitaire,
Le Technicien Sanitaire Chef

COPIE

signé Francis BERNARD

RENTREE 1997 - 1998

-o-o-o-o-o-o-o-o-o-

1997 - 1998 une nouvelle année scolaire est en route, avec un effectif total de cinquante huit enfants.

Madame MARQUET, directrice, prend en charge vingt et un enfants répartis comme suit : 9 CE2 - 3 CM1 - 9 CM2.

Monsieur GAUTHIER, le nouvel instituteur, a pour sa part 4 CP - 11 CE1.

Monsieur Dominique GAUTHIER, maitre formateur, nous vient d'Afrique où il a exercé à KIMBO en GUINEE. Il remplace madame Laurence GUIBERT.

L'école maternelle dirigée par mademoiselle BARDEL accueille cette année vingt deux bambins.

Mademoiselle Sylvie BARDEL, nouvelle enseignante, nous vient de VILLENAUXE où elle était déjà en fonction en maternelle. Elle remplace madame DUPREY.

A tous, enfants et enseignants, le Conseil Municipal souhaite une très bonne année dans notre petit village.

Claude JAECKLE.

L'ECHO

des

Associations



COMPAGNIE DE SAPEURS POMPIERS DE PARS

Le 21 juin dernier les sapeurs pompiers de la commune ont participé au concours de pompes à bras organisé à l'occasion du centenaire de l'Union Départementale à Nogent sur Seine. Celui-ci a eu lieu avec notre pompe à bras de 1853 rénovée et remise en état pour l'occasion, elle était tractée par un cheval nommé " Lisette ".

4 hommes effectuaient la manoeuvre : Patrice DUPONT Chef de détachement, Jean-Pierre VENDEUIL, Catherine ROUSSEAU, Olivier APPINO, sapeurs.

Ont participé, également à la remise en état et à l'organisation de la manoeuvre, Jackie MUGARD, Christophe APPINO, Antoine APPINO. S'était joint à notre groupe Fabrice MARCILLY, sapeur pompier à Ossey les Trois Maisons.

Nous remercions Monsieur Bernard IMPERIAL de Gélannes qui nous a prêté les costumes, ainsi que les sapeurs pompiers de Romilly sur Seine et de Crancey pour le prêt des tuyaux en cuir.

Cette pompe sera exposée dans la salle polyvalente lors de la soirée que nous organisons le 7 mars 1998.

Le Chef de Corps,

Antoine APPINO

Voir l'histoire de la pompe dans la rubrique " Dans le Rétro "

ASSOCIATION DE PARENTS D'ELEVES

Ça continue de bouger à PARS LES ROMILLY. Après la classe de découverte du mois de Mai 1997, notre association a participé à l'excursion en gîte rural à Méry/Seine , pour les élèves de Monsieur GAUTHIER (CP - CE1), du 20/11/1997 au 21/11/1997.

Le bureau s'est agrandi. Nous comptons, désormais, une vingtaine de membres pour organiser nos diverses manifestations.

Nous vous rappelons que tous les bénéfices de notre association sont reversés intégralement aux enfants de notre commune.

Le Président,

Patrice CLET.



SOCIETE DE CHASSE



Au cours de l'Assemblée Générale de Septembre, 3 nouveaux membres du bureau ont été élus par vote, pour le remplacement de :

Mrs BADELIER Daniel	Vice-Président
ROZE Joël	Secrétaire-Trésorier
BERTHIER Jack	Garde

Les chasseurs et le bureau, les remercient pour leur participation au sein de la Société.

Les Membres élus sont :

Mrs PROTAT Daniel
MICHAUD Pascal
AMGHARD Raymond

Le Bureau, se compose comme suit :

Mrs PAYEN Jean	Président
GOURHEU Philippe	Vice-Président
PROTAT Daniel	Secrétaire-Trésorier
CHARMONT Pierre	Membres
GAULON Daniel	"
DUPONT Jean	"
MICHAUD Pascal	"
AMGHAR Raymond	Garde (en cours d'assermentation)

Le comptage de perdrix effectué courant Mars, avec les Sociétés de chasse du GIC et le Sce Technique de la Fédération, laissait entrevoir une saison très compromise. Et cela a été le cas, car peu de perdrix naturelles ont été prélevées au cours des 2 jours de chasse autorisés. Quant au lièvre, qui lors de ce comptage était en augmentation sérieuse, ce capital n'a pas été retrouvé lors des 3 Dimanches de tir autorisé. Malgré quelques attributions supplémentaires, 29 lièvres ont été prélevés pour 35 chasseurs.

Mais le problème de la perdrix reste inquiétant, puisque ce gibier, pourtant très limité en jours et en nombre, n'arrive pas à reprendre dans notre plaine, pourtant excellente auparavant



.../...



Le soin est laissé à tout un chacun, pour méditer sur les causes de ce dépeuplement.

Le Lapin de garenne, qui, à une époque de l'année nous crée quelques problèmes de dégâts, disparaît en grande partie au moment de la chasse, à cause de la maladie.

Je remercie les chasseurs qui se dévouent pour la chasse sous toutes ses formes que ce soit, et je demande à tous d'apporter un peu de leur temps, pour que cette discipline subsiste encore quelques temps.

Et pour en terminer, je demande aux chasseurs de la Société, qu'ils soient habitants du pays, ou propriétaires ayant les mêmes droits à la société, de laisser tomber ces querelles, non dignes de gens qui se disent chasseurs.

Le repas de chasse est retenu pour le Dimanche 1er MARS 1998 à 12 heures.

Jean PAYEN

